

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU - RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a adressé le rapport d'activités 2015 aux maires de chaque commune membre pour communication aux Conseils municipaux.

CONSIDERANT que le rapport précité a été communiqué à la communication du rapport lors de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 1^{er} décembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 12 DEC. 2016

Et de la publication, le... 12 DEC. 2016....

Fait à Landivisiau, le... 9 DEC. 2016....

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

